



## **ATELIER 3**

# **MODE D'EMPLOI DU PLAN CLIMAT POUR LES FINANCEMENTS EXPORT**

02/02/2021

# Plan climat pour les financements export

## Rapport du Gouvernement au Parlement



Remise du rapport  
au Parlement le 12  
octobre 2020

Plan climat  
pour les  
financements  
export

1

Trajectoire d'arrêt du soutien pour des  
projets d'exploitation d'hydrocarbures

2

Norme de performance pour les  
centrales thermiques

3

Mécanisme incitatif pour les projets  
durables

# 1. Fin du soutien aux projets pétroliers et gaziers

# Fin du soutien aux projets pétroliers et gaziers

Inscription d'une trajectoire dans la loi de finances pour 2021

2021

Fin du soutien aux **pétroles extra-lourds, schistes et sables bitumineux**

2025

Fin du soutien aux **projets d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers**

2035

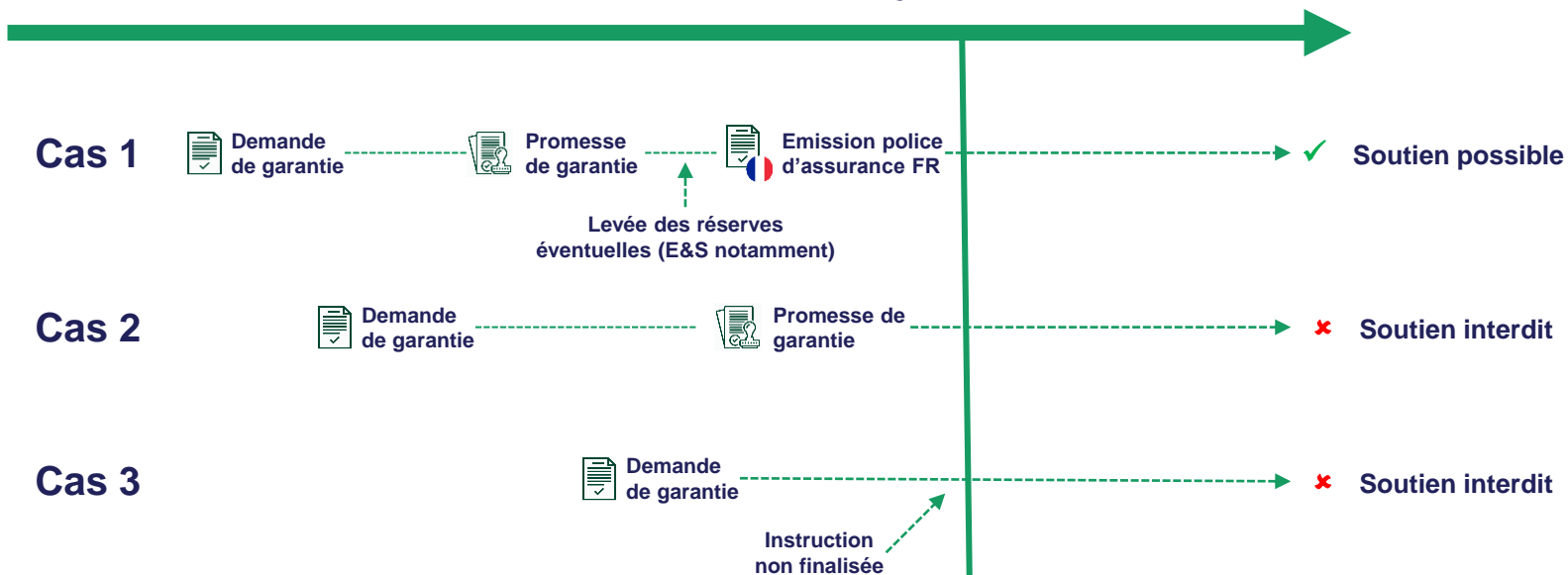
Fin du soutien aux **projets d'exploitation de nouveaux gisements gaziers**

- **Plus de délivrance de polices d'assurance** après le 1<sup>er</sup> janvier 2021/2025/2035
- Les promesses de garantie ne pourront courir au-delà de la date butoir
- Les promesses de garantie ne seront pas renouvelées

# Fin du soutien aux projets pétroliers et gaziers

## Exemple pour les projets pétroliers

1<sup>er</sup> janvier 2025



## 2. Soutien aux projets de centrales thermiques

# Soutien aux projets de centrales thermiques

Un soutien resserré adapté à chaque projet

Position  
de principe



La centrale améliore le mix  
électrique du pays

La centrale dégrade le mix  
électrique du pays

✓ Accord

\* **Opposition** *sauf cas  
particuliers*

Instruction



- Intensité carbone mesurée sur la base des données de l'AIE et du GIEC
- Saisine spécifique du SER portant sur la politique énergétique du pays et le respect de ses engagements internationaux en la matière

# 3. Bonus climatique



# Bonus climatique

1



Quelle « bonification » ?

2



Comment être éligible ?

3



Quelle instruction ?

# Bonus climatique – bonification

## Bonus climatique pour les financements directs du Trésor

### FASEP

1

Doublage de l'enveloppe par rapport à 2020 à 50 M€ pour financer des projets verts

2

Possibilité de réaliser davantage de FASEP-études en amont de grands projets d'infrastructures verts

### Prêts du Trésor

1

Abaissement de la part française de 70% à 60% pour les prêts concessionnels

2

Abaissement de la part française de 50% à 35% pour les prêts directs

3

Accroissement de 400 M€ de l'enveloppe de Prêts du Trésor

# Bonus climatique – bonification

## Bonus climatique pour l'assurance-export

Assurance-  
crédit

1

Le seuil maximal de quotité financée établi à deux fois la part française, appliqué (i) aux Grands Comptes, (ii) aux Grands Projets et (iii) aux financements de projet est porté à 85% de la valeur exportée du contrat – maintien du seuil minimal de 20% de part française

2

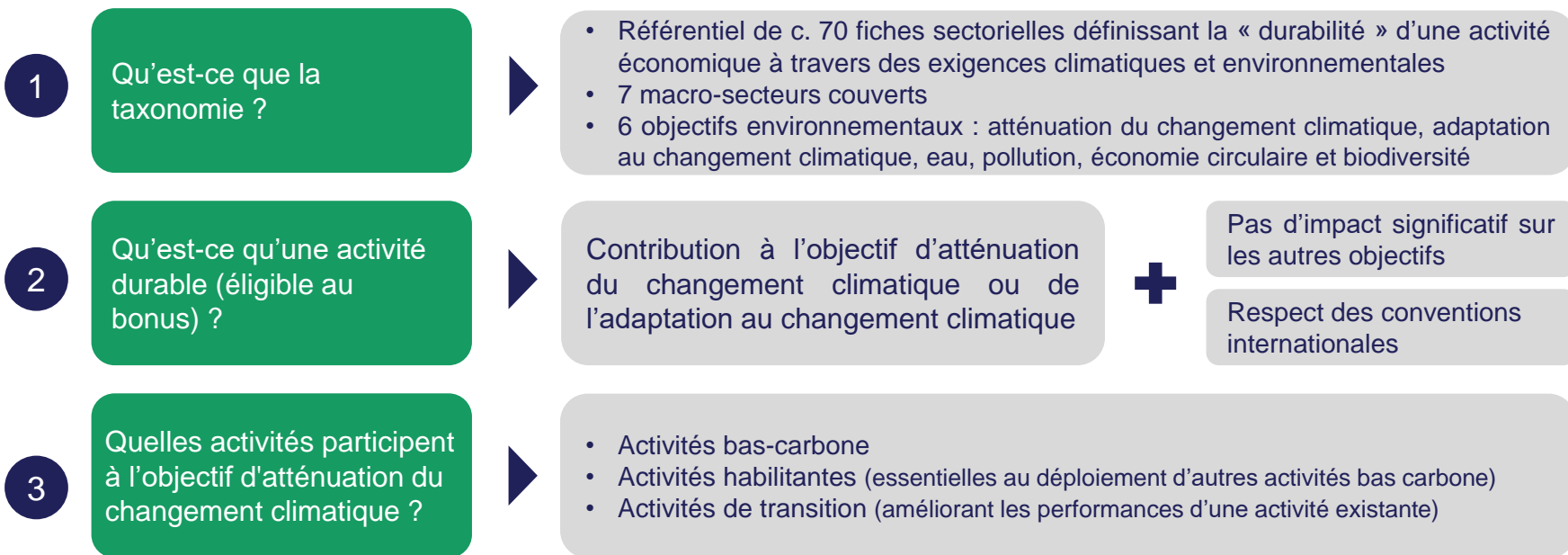
L'avance sur prime dans le cas des financements de projets est abandonnée pour les contrats d'un montant inférieur ou égal à 50M€ ou portés par des ETI ou PME

3

Octroi d'un taux stabilisé bonifié pour les demandes portant sur les projets durables du secteur naval pour compenser les coûts d'abattement des technologies les plus vertueuses

# Bonus climatique – Eligibilité

## Taxonomie Européenne – Définir le caractère durable



# Bonus climatique – Eligibilité

## Taxonomie européenne – Exemples de projets (préliminaire)

### Projet éolien en mer

- 1 Mitigation du changement climatique – **Seuil de 100 gCO<sub>2,eq</sub>/kWh mais éligibilité de principe**
- 2 Respect des autres objectifs environnementaux
  - ✓ Eau : Respect de la réglementation UE sur l'eau (*cas d'un projet dans l'UE*)
  - ✓ Economie circulaire : Indication sur l'ambition de maximiser le recyclage en fin de vie (déclaratif)
  - ✓ Pollution : n.a.
  - ✓ Biodiversité : Etude (EIA) et plan d'atténuation des impacts sur la biodiversité – non encore remise (cas classique – conditionne l'octroi de la police au-delà du seul bonus climatique)

### Export de matériel roulant ferroviaire

- 1 Mitigation du changement climatique – **Train électrique donc sans émissions directes : éligible**
- 2 Respect des autres objectifs environnementaux
  - ✓ Eau : n.a.
  - ✓ Economie circulaire : Gestion correcte des déchets en utilisation et fin de vie conformément à la réglementation locale
  - ✓ Pollution : Minimiser le bruit ex. moins de 99 dB à 250 km/h
  - ✓ Biodiversité : n.a.

# Bonus climatique – Instruction

## Présentation de l’instruction pour les financements directs

### 1<sup>er</sup> passage en comité

#### PRISE EN CONSIDÉRATION

- Fiche de prise en considération
- Expliquer la contribution substantielle du projet apportée à la mitigation ou l’adaptation au changement climatique

### 2<sup>nd</sup> passage en comité

#### DÉCISION

- Annexe à remplir pour :
  - Justifier du respect de la contribution substantielle (seuils définis par la taxonomie européenne)
  - Justifier de l’absence de préjudice significatif (*do not significantly harm*) causé aux autres objectifs environnementaux

# Bonus climatique – Instruction

## Instruction pour l'assurance-crédit – Lettre de soutien



- Possibilité d'émettre une lettre de soutien mentionnant une éligibilité au bonus climatique sujette à instruction
  - Demande de l'entreprise à son chargé d'affaires dans le cadre d'une lettre de soutien classique
  - Avis des services de Bpifrance Assurance Export et de la Direction Générale du Trésor prenant en compte les informations transmises, *a minima* l'objet détaillé du projet et l'identité de l'exportateur



# Bonus climatique – Instruction

## Instruction pour l'assurance-crédit – DAC

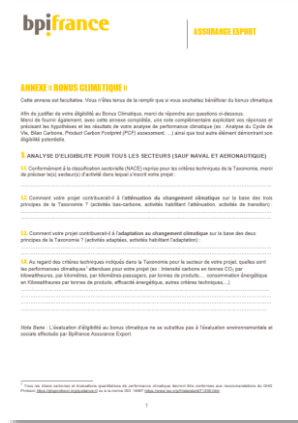


Annexe à la  
demande  
d'assurance-  
crédit

Note  
argumentée

- 1 Préciser le(s) secteur(s) d'activité (classification NACE) du projet
- 2 Comment le projet contribue-t-il à l'atténuation du changement climatique ?
- 3 Comment le projet contribue-t-il à l'adaptation au changement climatique ?
- 4 Quelles sont les performances climatiques attendues pour le projet ?

▶ Détailler la réponse aux questions, y.c. hypothèse et calcul de l'analyse de performance climatique, et apporter tout autre élément pour juger de l'éligibilité (y.c. DNSH si disponible à ce stade)





# Bonus climatique – Instruction

## Instruction pour l'assurance-crédit – Instruction



1

**Avis d'éligibilité  
par Bpifrance AE**

Un confort sur la performance climatique du projet (respect de l'objectif d'atténuation ou d'adaptation selon les seuils de la Taxonomie) est attendue

2

**Orientation de la  
Direction Générale  
du Trésor**

Orientation de la Direction Générale du Trésor sur la base de l'avis de Bpifrance Assurance Export - la performance climatique du projet reste le socle de la décision

# Bonus climatique – Instruction

## Instruction pour l'assurance-crédit – Décision et soutien



- Prise de décision sur la base minimale du critère climatique
- Emission d'une promesse de garantie avec possibilité de réserves sur l'octroi du bonus climatique en fonction du niveau de détail de l'instruction (cf. réserves E&S dans une instruction classique)
- La promesse de garantie reste valable sur des termes non bonifiés
- Les réserves sont levées afin de pouvoir émettre la police

# Bonus climatique – Instruction

## Exemple pratique – Barrage hydroélectrique (1/2)

### Exportateur

- 1 Identifier le secteur d'activité du projet – Production d'électricité à partir d'énergie hydraulique (D.35.1.1)
- 2 Définir l'objectif climatique motivant la demande Atténuation du changement climatique
- 3 Identifier dans la Taxonomie les critères techniques correspondant au secteur d'activité et à l'objectif climatique – Intensité carbone  $< 100 \text{ gCO}_{2,\text{eq}}/\text{kWh}$
- 4 Evaluer la performance du projet – intensité carbone de  $25 \text{ gCO}_{2,\text{eq}}/\text{kWh}$
- 5 Remplir l'annexe Bonus Climatique  
Rédiger la note argumentée

### Bpifrance Assurance Export

- 1 Vérifier la complétude des informations  
Annexe bien remplie & Note argumentée
- 2 Comparer les performances annoncées aux valeurs de références indiquées dans la Taxonomie – éligibilité de principe, et intensité carbone  $< 100 \text{ gCO}_{2,\text{eq}}/\text{kWh}$
- 3 Rédiger un avis d'éligibilité à l'attention de DG Trésor – Favorable à l'éligibilité

# Bonus climatique – Instruction

## Exemple pratique – Barrage hydroélectrique (2/2)

### Commission des garanties

- 1 Position de principe – **Favorable**
- 2 Analyse du respect des autres objectifs environnementaux
  - ✓ Eau : Plan de gestion du bassin fluvial aux normes
  - ✓ Pollution : Plan de gestion du bassin fluvial aux normes
  - ✓ Economie circulaire : n.a.
  - ✗ Biodiversité : Etude (EIA) et plan d'atténuation des impacts – non encore remise (*cas classique – conditionne l'octroi de la police ou sa prise d'effet au-delà du seul bonus climatique*)

### Promesse de garantie avec réserve

Réception de la documentation E&S finalisée, validation et insertion dans la documentation financière (nécessaire au bouclage de l'opération) – **Favorable**

### Levée de la réserve et émission de la police

# Conclusion et Q&A



Direction générale du Trésor

Merci pour votre attention !

Pour plus d'information :

[www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)

